

## CHALLENGE DU CDG71 SAISON 2021/2022

### CAHIER DES CHARGES

#### **CAHIER DES CHARGES (club organisateur) :**

Règlement – dates, lieux et cahier des charges envoyés par le CD71 après adoption du calendrier.  
Le comité départemental sera représenté par un de ses membres.

#### **Gestion de la compétition par le club organisateur :**

Rappel de la date aux clubs 15 jours avant la compétition

Réception des engagements pour le mercredi (18 heures) précédant la compétition

Publication des heures de départ.

On parlera de 2 catégories d'évènements :

- **Les compétitions individuelles comptant pour l'index (Championnat) :** Gestion sur RMS
  - Pour les compétitions individuelles comptant pour l'index (clubs, CD ou ligue) => pas besoin d'utiliser le #, (Disparition des #EDG, #CCD ni #FINALE)

- **Les animations (Challenge) :** Gestion sur RMS

(aucun envoi de score),

le CDG71 se chargera de saisir en plus ces animations sur son Extranet afin que les points soient validés aux clubs dans le cadre du classement du Challenge des Ecoles de Golf.

#### **Préparation du terrain :**

Départ jeunes pour tous (Départs recommandés par la FFgolf)

Prévoir : starter - recording

Présence souhaitée du Pro du club

#### **Gestion et publication des résultats :**

Ligue, Comité départemental, Clubs concernés

Le CD71 versera une somme forfaitaire à l'association organisatrice pour couvrir les frais de jetons – goûter – green-fees : 400.00 €

#### **Récompenses :**

Journées 1 à 6 à la discrétion du club qui accueille

Classement final : CD71